

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
M. P. PIEREUSE  
Direction des Monuments et des Sites –  
A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf. D.U. : 04/pfu/489293  
Réf. D.M.S. : SD/2043-0509/13/2013-242PR  
Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/BXL-2.816/s.541  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Concerne : BRUXELLES. Place De Brouckère, 31 – Hôtel Métropole.  
Remplacement du revêtement de sol (vinyle) du Café Métropole par du carrelage.  
**Demande de permis unique - Avis conforme de la C.R.M.S.**  
(Dossier traité par M. A. Sterckx – D.U. et M. St. Duquesne – D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 5 août 2013, sous référence, reçue le 7 août, nous vous communiquons ***l'avis conforme défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 21 août, conformément au prescrit de l'article 11 § 3 du CoBAT.

Celui-ci est motivé par le fait que :

***Le choix d'un carrelage pour le Café Métropole n'est pas judicieux car ce matériau n'est pas adapté à la qualité patrimoniale de l'Hôtel Métropole ni à l'affectation de l'espace en question.***  
***Les photographies anciennes témoignent en outre de la présence d'un parquet à cet endroit.***  
***La Commission demande dès lors la restitution d'un parquet similaire à celui d'origine. Des recherches visant à mieux documenter ce dernier devront être menées et un nouveau projet élaboré dans ce sens.***  
***A toutes fins utiles, le cas de la restauration récente du parquet du Greenwich (5-7, rue des Chartreux) pourrait utilement guider les auteurs dans leur projet.***

#### Contexte et demande

La demande fait suite aux travaux entrepris par les gestionnaires du Métropole pour remplacer le vinyle existant du Café Métropole par du carrelage. Lors de la visite de la DMS le 14 juin dernier, celle-ci a constaté que le vinyle avait déjà été enlevé et qu'une nouvelle chape avait été coulée entretemps.

Entreprises sans autorisation, ces interventions avaient pour but, compréhensible, d'enlever un vinyle peu qualitatif pour le Café Métropole, tant pour son aspect que pour son entretien. Le Café Métropole fait en effet partie intégrante de l'Hôtel Métropole dont les façades, les toitures ainsi que certaines parties de l'intérieur sont classées, dont le Café (ancien restaurant), à l'exclusion du bar. Les travaux sont depuis interrompus.

Avis de la CRMS

La Commission comprend le souhait des gestionnaires de l'Hôtel Métropole de vouloir supprimer le vinyle qui est peu qualitatif.

Toutefois, elle estime que le choix d'un carrelage n'est pas pertinent dans le contexte du Café Métropole, vu la richesse de ses décors et l'affectation de l'espace en question.

Les photos anciennes témoignent par ailleurs de la présence d'un parquet.

***Par conséquent, la Commission émet un avis conforme défavorable sur le placement d'un carrelage. Elle demande de soumettre un nouveau projet envisageant la restitution d'un parquet de qualité sur base de recherches approfondies pour documenter le parquet d'origine.***

A toutes fins utiles, le cas de la restauration récente du parquet du Greenwich (5-7, rue des Chartreux) pourrait utilement guider les auteurs dans leur projet car il date de la même époque et présente une affectation comparable à celle du bar de l'Hôtel Métropole.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copie à :